

FILIÈRE TECHNIQUE



Avis d'ouverture

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine organisent, au titre de l'année 2018,

LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET LE 3^{ème} CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (CATÉGORIE B)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

RÉPARTITION DES SPÉCIALITÉS

SPÉCIALITÉ	POSTES			CDG ORGANISATEUR	LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE
	Ext.	Int.	3e ccrs		
Bâtiments, génie civil	10	4	1	CDG des Pyrénées-Atlantiques MAISON DES COMMUNES - Cité administrative Rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU CEDEX Tél. 05 59 84 59 45 - www.cdg-64.fr	Pau ou ses environs
Réseaux, voirie et infrastructures	22	10	2	CDG des Landes MAISON DES COMMUNES - 175 pl de la Caserne Bosquet BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX Tél. 05 58 85 80 00 - www.cdg40.fr	Mont-de-Marsan ou ses environs
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	28	11		CDG de la Dordogne MAISON DES COMMUNES - 1 Bd. de Saltgourde - BP. 108 24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9 Tél. 05 53 02 87 00 - www.cdg24.fr	Périgueux et ses alentours
Espaces verts et naturels	14	6		CDG de la Charente-Maritime 85 boulevard de la République - CS 50002 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9 Tél. 05 46 27 47 00 - www.cdg17.fr	La Rochelle
Ingénierie, Informatique et systèmes d'information	16	6		CDG de Lot-et-Garonne 53 rue de Cartou - CS 80050 - 47901 AGEN CEDEX 9 Tél. 05 53 48 00 70 - www.cdg47.fr	Agen ou ses environs

DÉBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PRÉINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	1 ^{ère} ÉPREUVE
Mardi 3 octobre 2017	Mercredi 8 novembre 2017	Jeudi 16 novembre 2017	Jeudi 12 avril 2018

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité indiquée dans le tableau ci-dessus selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).